

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2021

En la salle du Conseil de la Mairie, à 18 heures, présidée par Madame Brigitte BRESC, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs les adjoints : Ange FRACASSI, Jean-Pierre PIOLAT, Dominique AIPERTO,

Mesdames les conseillères municipales : Gyslaine DAHON, Aline TOESCA.

Messieurs les conseillers municipaux : Patrick ANGELMANN.

Procuration de Monsieur Christian PRADIER à Madame le Maire.

Madame le Maire annonce la démission de Madame Anne GACOIN.

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance à 18 h.

Madame Gyslaine DAHON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1°-Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 avril 2021.

Tous les élus ont reçu le document. Aucune observation n'ayant été formulée avant la réunion du Conseil Municipal, ni en séance, le compte-rendu du 14 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2°- Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 08/2021 en date du 17/04/2021 : autorisation de signer les documents relatifs à la vente de la parcelle E 291 à Mme Magdalena GABRIEL et M. Félix CHIMENES.
- Décision n° 09/2021 en date du 28/04/2021 : bail mobilité entre la commune et M. MARQUES Fernando : location gites 5021.
- Décision n° 10/2021 en date du 28/05/2021 : convention commune / Société compétences RH OTHIS (formation CACES)
- Décision n° 11/2021 en date du 16/06/2021 : autorisation de signer les documents relatifs à la vente des parcelles section E : 0006, 0012, 0111, 0121, 0131, 0165, 0292, 0300, 0566, 0573, 0585, 0587, 0594 à Mme LACLAU Elsa et M. LACLAU Jean-François.
- Décision n° 12/2021 en date du 16/06/2021 : bail mobilité entre la commune et M. MARQUES Fernando : location gites 5021.

3° - Décisions budgétaires modificatives.

- Décision modificative 1.

Le but est de faire entrer des dons dans l'actif de la commune:

Désignation	diminution sur crédits ouverts	augmentation sur crédits ouverts
D 2135: instal. géné. agenc. aména. cons		19 300,00 €
D 2182: Matériel de transport		9 000,00 €
Total D 041: opérations patrimoniales		28 300,00 €
R 10251: Dons et legs en capital		28 300,00 €
Total R 041: opérations patrimoniales		28 300,00 €

- Décision modificative 2

Les travaux du parking de la Madone ont coûté plus cher que prévu. Il convient donc de modifier le budget pour intégrer cette augmentation :

Désignation	diminution sur crédits ouverts	augmentation sur crédits ouverts
D 203-241: parking quartier de la Madone	10320, 00 €	
Total D 20: Immobilisations incorporelles	10320, 00 €	
D 2135: instal. géné. agenc. aména. cons	6461,20 €	
D 2135-241: parking quartier de la Madone		16781, 20 €
Total D 211: Immobilisations corporelles	6461,20 €	16781, 20 €

Chacune des décisions modificatives est approuvée à l'unanimité.

4° - Nomination et élection de nouveaux élus au sein des commissions communales et du conseil d'administration de l'EHPAD "le temps des cerises" suite à la démission d'une conseillère municipale.

Suite à la démission de Madame Anne Gacoin, il convient de la remplacer au sein de:

- Conseil d'administration de l'Ehpad "Le Temps des Cerises"

Monsieur Jean-Pierre PIOLAT, candidat, est élu à l'unanimité.

- Commission communale d'Action Sociale

Monsieur Ange FRACASSI se porte volontaire et est désigné membre de cette commission à l'unanimité.

- Commission communale Environnement, Déchets, Développement Durable.

Monsieur Ange FRACASSI se porte volontaire et est désigné membre de cette commission à l'unanimité.

5° - Extension et renforcement réseau électrification rurale: poste Daveo.

Monsieur Patrick ANGELMAN expose la nécessité d'effectuer des travaux sur le réseau électrique avenue Davéo afin de renforcer le poste dénommé : poste Daveo.

Il s'agit du renforcement d'une ligne basse tension aérienne sur une longueur de 224m et de l'extension d'une ligne basse tension souterraine sur une longueur de 36 m.

La dépense est estimée à 40 067,20 € TTC dont 12 457 € à la charge de la commune sous forme d'un emprunt de 950 € par an sur 15 ans.

Monsieur Patrick ANGELMAN propose de confier la réalisation de ces travaux au SDEG (Syndicat Départemental de l'Électricité et du Gaz), le chargeant de solliciter la subvention du FACÉ et de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement.

Le conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité, les sommes nécessaires à la participation seront inscrites au budget de la commune (poste 6554).

6° - Convention INTERREG ALCOTRA: programme Vermanagna-Roya II.

Monsieur Jean-Pierre PIOLAT rappelle le programme de coopération INTERREG V-A, France-Italie ALCOTRA 2004-2020, réunissant 12 partenaires, dont le projet Vermenagna-Roya II fait partie.

Le projet global est d'un montant total de 1 236 569,09 € et rappelle que la commune de Saorge est partenaire du projet: Initiation aux échecs et au foot des enfants; conférences mensuelles sur le Saorge historique; festival de musique ancienne, restauration du moulin et de la chapelle saint Roch.

Le plan de financement du projet relatif à la commune de SAORGE est le suivant :

Budget Total	Montant FEDER	Part de la commune (15% hors FEDER)
63 910,80 €	54 324,18 €	9586,62 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme et le plan de financement dont la dépense sera inscrite au budget de la commune et autorise Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et toutes pièces se rapportant au projet.

7° - Convention de partenariat entre la Commune et le Comité National d'Action Sociale.

Madame Gyslaine DAHON rappelle que la commune a conclu une convention avec le Comité National d'Action Sociale (CNAS) depuis 2014.

Afin d'installer le siège de la délégation départementale du Comité National d'Action Sociale au sein de la commune, une convention est à intervenir entre la collectivité et le CNAS. Cette convention définit les modalités de la commune d'accueil telles que : adresse administrative, mise à disposition ponctuelle de la secrétaire, téléphone, copieur, imprimante, etc. En contrepartie des frais engagés par la mairie, une contribution sera versée par le CNAS.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec la délégation départementale du CNAS.

8° - Convention entre la Commune et la CARF: mise à disposition de tablettes électroniques aux élus des commune de la CARF.

Madame le Maire rappelle la loi dite "engagement et proximité" qui prévoit que les conseillers municipaux d'une commune membre d'un EPCI sont informés des affaires de l'Établissement faisant l'objet de délibérations par voie dématérialisée. Afin de répondre à cette exigence, la

CARF met à disposition des tablettes électroniques pour ses élus. Les modalités de cette mise à disposition font l'objet d'une convention entre les deux collectivités.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de tablettes électroniques pour ses élus.

9° - Convention d'intervention foncière "protection contre les risques naturels" entre la Commune et l'établissement public foncier de PACA.

Madame le Maire rappelle que suite à la tempête Alex des 2 et 3 octobre 2020, la commune a fait l'objet d'un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des phénomènes inondations et coulées de boue (07/10/2020) et d'un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène mouvements de terrain (14/12/2020).

Les propriétaires, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité, ayant perdu totalement leurs biens immobiliers assurés, ou dont les biens immobiliers se situent en zone d'exposition aux risques, pourraient en solliciter le rachat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (dits Fonds Barnier).

Considérant la difficulté pour la commune de mobiliser l'ingénierie et les moyens financiers nécessaires au traitement des demandes de sinistrés, l'Etablissement public foncier de PACA (EPF) intervient en appui des communes sinistrées.

Une convention interviendra entre la commune et l'Etablissement public foncier de PACA (EPF), lequel assurera la mission pour le compte de la commune d'acquisition des biens sinistrés ou exposés et éligibles au Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

La convention est co-signée par l'État, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) et les communes sinistrées de la Vallée de la Roya.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention d'intervention foncière "protection contre les risques naturels" et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

10° - Initiation de la procédure de rachat des biens sinistrés ou biens exposés par le Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fonds Barnier).

La tempête Alex des 2 et 3 octobre 2020 a fortement touché la commune, principalement la vallée du Cairos. Des phénomènes torrentiels et de mouvements de terrains ont fortement modifié le relief du territoire.

Certains biens immobiliers ont totalement disparu ou se situent en zone de classement élevé d'exposition aux risques suite à la tempête.

La commune souhaite donc engager les démarches d'acquisition et de financement dans le cadre des Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (dits Fonds Barnier) et pour ce faire établit la première liste des biens suivants à acquérir en priorité :

M. MAUREL Philippe : Bonde de mairisette -parcelles : I150, I144, I145, I146, I147, I148, I149, I151 et O299

M. GUYARD Romain et Mme GUYARD Sabrina : Moyenne Cairosina -parcelles : O38, O44 et O839

M. FARCY Franck : Moyenne cairosina - parcelles O173, O172, O174, O102

Mme BOUKHATEB Yasmina : Moyenne Cairosina - parcelles : O228, O226, O227, O229, O230, O232, O233, O235, O774, O775

M. STRUYF Michel : Moyenne Cairosina - parcelles : O74, O80, O81, O208, O209, O210, O215, O792 et les parcelles O80 et O81 constituant l'accès à la propriété.

M. FRANCA Pierre et Mme FRANCA Denise : Centre mairisette - parcelles I176, I588

M. TAALA Abdelmajid : Guai - parcelle I466

Mme SCHMITT Jacqueline et M. SCHMITT Pascal : La fosse - parcelles P170, P171, P172, P173, P174

SC GFA Cairosina : Moyenne Cairosina - parcelle O817

Mme SCHOMAKER HESS Gisella - Brec de Baousset - parcelles O385, O386

Mme MARTINI Paulette - Abrighe de Cairos - parcelles P252, P253

Le maire précise que cette liste non exhaustive n'est pas définitive et est établie sous réserve de l'instruction de chaque dossier par les services de l'État.


Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager les procédures d'acquisitions des parcelles ci-dessus énoncées dans le cadre des Fonds de Prévention des Risque Naturels Majeurs (dits Fonds Barnier), à poursuivre les démarches constitutives de cette procédure et à signer tout acte s'y afférent.

11° - Informations diverses

- Le sentier valléen: La Commune refuse de délibérer sur le fait de passer au-dessus du rocher: Ce dernier glisse d'où un risque d'accident pour les randonneurs, de plus ce sentier concerne deux agriculteurs. La commune souhaite que le rocher soit détruit et que le sentier soit rétabli sur son ancien tracé.
- Le compostage municipal prévu sous la place Honoré Steva doit faire l'objet d'un appel d'offre, cette compétence étant dévolue à la CARF.
- Les nouveaux containers doivent être installés par la CARF d'ici la fin de l'été.
- La nouvelle gestion des encombrants a bien fonctionné début juillet.
- Les festivités de l'été ont commencé et vont se poursuivre:
 - Les Estivales au monastère
 - La fête de la tourte le 24 juillet
 - La semaine de l'orgue fin juillet
 - En août le festival de musiques anciennes
 - Du 21 au 23 août, le festin avec soirée pan-bagnat et messe au monastère et sa picore.
 - Diverses initiatives au monastère
 - En septembre: hommage à Georges Brassens, journées du patrimoine et fête à la chapelle de Maurion
- La zone blanche qui est dans la vallée du Cairos devrait disparaître avec la pose d'une antenne d'une trentaine de mètres vers Colla Bassa. Cette antenne desservirait à la fois Breil (la Maglia) et Saorge (Cairos). Il faudra prévoir ensuite un relais pour alimenter la Castagne.
- La piste de Fromegine a été remise en état et bientôt ce sera celle de la Ceva ainsi que la piste vers Berghe
- En ce qui concerne la D40, le bas est en passe d'être terminé mais à partir de la pisciculture le travail doit se poursuivre au moins jusqu'à l'automne.
- Un film sur Sylvain Tesson va être tourné. Une scène se situera place Ciapagne: la production recrute des figurants, rétribués, à partir de 12 ans.

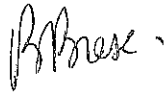
L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 18h 56.

Pour procès-verbal de séance, la secrétaire :

Gyslaine DAHON


Pour compte-rendu de séance et affichage, le Maire :



Brigitte BRESC


Pour insertion au Registre des Délibérations, les autres membres du Conseil Municipal présents à la séance :

Ange FRACASSI	Jean-Pierre PIOLAT	Dominique AIPERTO
Patrick ANGELMANN		Aline TOESCA